ADEI la Charente Maritime

Accompagner Développer Eduquer Insérer
Siège Social : 8 Boulevard du Commandant Charcot - CS 80106 - 17440 AYTRE
Tél. 05.46.27.66.01 - Fax. 05.46.27.66.02
adei17@adei17.com - www.adei17.com

OFFRE D'EMPLOI

L'Association ADEI recherche pour
le Service d'Action D'aide aux Personnes Protégées (ADPP) site basé à Rochefort (17300)

1 DÉLÉGUÉ MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS (H/F)

Convention Collective Nationale de Travail du 15 Mars 1966
Contrat à Durée Indéterminée à temps plein
(1ETP)
Poste à pourvoir à compter du 01 janvier 2025

L'ADEI recherche pour son service de protection juridique (ADPP antenne de Rochefort), un(e) Délégué(e) Mandataire à la protection des majeurs (H/F).

Missions
Sous la responsabilité du Directeur d'établissement, en lien avec les objectifs du projet d'établissement et dans le respect des Recommandations des Bonnes Pratiques définies par la Haute Autorité de Santé, vous serez en charge principalement :

- de gérer des mesures de protection civile (tutelle, curatelle, …),
- d'assurer le suivi administratif social et financier des personnes sous mesure de protection,
- de travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires du département,
- de travailler auprès d'un public vulnérable en grande difficulté.

Profil du poste
- 21 ans minimum
- CNC MJPM exigé ou en cours
- Diplômes de base : Assistant(e) Social(e) ou Conseiller(ère) en ESF ou Educateur(trice) Spécialisé(e) avec 3 ans d'ancienneté dans le diplôme ou diplôme en droit est un atout

Compétences requises
- Qualités rédactionnelles et sens de l'organisation
- Très bonnes qualités relationnelles et esprit d'équipe
- Bonne maîtrise des outils informatiques
- Permis B en cours de validité

Adresser lettre de motivation et Curriculum Vitae à la Direction des Ressources Humaines
par courriel : recrutement@adei17.com avec la mention ADEI38 dans l'objet du courriel
avant le 06 janvier 2025 - délai de rigueur.

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 – Déclarée à la Préfecture de la Charente-Maritime sous le n° 156 (JO du 26.03.1964)
Association « Reconnue organisme d'intérêt général par décision de la Direction Générale des Finances Publiques du 29 mars 2011
et autorisée à recevoir des dons selon les dispositions des articles 200 et 238bis du Code des Impôts »